



LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Etablissement Public Territorial
de Saint-Barthélemy
Centre Elvina - 57 chemin des
sables - Saint-Jean
97133 Saint-Barthélemy
Tel : 05 90 27 12 55
formation@cemstbarth.com
www.cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00033
N° d'activité : 95 9700165497

MODULATION ET ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL



LA FORMATION

Adapter le temps de travail aux variations d'activité est un enjeu stratégique pour de nombreuses organisations. La modulation ou l'annualisation permettent de concilier performance économique, cadre légal et équité interne. Mais leur mise en œuvre nécessite une maîtrise précise des mécanismes juridiques et organisationnels. Ce module propose une approche structurée et sécurisée pour concevoir, négocier et piloter un dispositif adapté à la réalité de l'entreprise.



LES OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes de la modulation et de l'annualisation du temps de travail.
- Identifier le cadre légal et conventionnel applicable.
- Sécuriser juridiquement la mise en place du dispositif.
- Préparer et conduire la négociation avec les partenaires sociaux.
- Organiser le suivi opérationnel du temps de travail.
- Gérer les écarts, régularisations et situations particulières.
- Piloter le dispositif dans la durée.



METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

OUTILS

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, PowerPoint, audios...

MÉTHODE

- Formation interactive, basée sur un échange permanent entre le ou les participants et le formateur.
- Le formateur s'appuiera sur des exposés théoriques, des études de cas, des échanges d'expériences et analyse de situations concrètes

EVALUATION

- Cette formation n'est pas soumise à évaluation.



PROGRAMME

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.

PUBLIC CONCERNÉ

Responsables RH, directeurs et responsables administratifs, managers impliqués dans l'organisation du temps de travail

PRÉ-REQUIS

Être impliqué dans l'élaboration ou la validation des plannings. Des connaissances de base de l'organisation d'un établissement HCR

MODULE 5 – GESTION DES ECARTS ET REGULARISATIONS

- Heures supplémentaires et complémentaires
- Absences, congés et impacts sur l'annualisation
- Régularisation en fin de période
- Cas particuliers et contentieux potentiels

MODULE 6 – COMMUNICATION INTERNE ET PILOTAGE

- Informer et rassurer les équipes
- Accompagner les managers
- Suivre les indicateurs de performance
- Ajuster le dispositif dans le temps



PROGRAMME

MODULE 1 – CADRE LEGAL ET CONVENTIONNEL

- Définition et principes de la modulation / annualisation
- Durée légale et durée maximale
- Rôle des conventions collectives
- Risques juridiques en cas de non-conformité

MODULE 2 – APPROCHE PRATIQUE ET OPERATIONNELLE

- Mise en place par accord collectif
- Mise en place par décision unilatérale (cas autorisés)
- Mentions obligatoires
- Sécurisation contractuelle

MODULE 3 – NEGOCIATION ET CONSULTATION DU CSE

- Rôle du CSE
- Étapes de la négociation
- Argumentaire et gestion des points de tension
- Traçabilité et formalisation



FINALITE

• Attestation de fin de formation

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification QUALIOPI de l'établissement.

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Alexia Louis au 05 90 27 12 55 ou par mail à : alexia.louis@cemstbarth.com.



Pour vous inscrire, nous vous invitons à compléter le bulletin d'inscription sur le site internet de la CEM :
<https://www.cemstbarth.com/fr/inscriptions.php>

LE COÛT ET LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financements de vos actions de formation. Le Centre de Formation de la CEM vous accompagne dans vos démarches.